

L'Unité de Soins Infirmiers à Domicile

L'Unité de Soins Infirmiers à Domicile (USIAD) a été créée par le CCAS de la Ville d'Aubagne en 1981. Il s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, atteintes de pathologies chroniques ou présentant une affection nécessitant un traitement prolongé et/ou particulièrement coûteux. Ces personnes doivent résider à Aubagne.

Missions

Cette unité, dont le CCAS de la ville d'Aubagne assure la gestion, a pour vocation d'éviter l'hospitalisation lorsque l'affection peut être traitée à domicile, de faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation, de retarder ou de prévenir l'admission dans un service de long séjour ou dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

L'unité de soins infirmiers à domicile est assurée par 12 aides soignantes, une infirmière salariée, des infirmières libérales et des pédicures diplômés conventionnés.

Activités

Les soins se répartissent en trois catégories :

- Les soins d'hygiène générale et de confort (toilette, aide à la marche, lever, coucher,...) assurés par les aides soignantes, sous la responsabilité des infirmières (salariée ou libérales) et de l'infirmière coordinatrice.
- Les soins techniques exécutés :
 - > par les infirmiers diplômés d'État libéraux conventionnés avec l'USIAD (injections, pansements etc.)
 - > par les aides-soignantes diplômées d'État : prise de constantes
- Les soins de pédicure relevant d'une pathologie ou entravant l'autonomie (prise en charge financière assurée par le SSIAD une fois par mois)

La fréquence des soins réalisés par les aides-soignantes est fixée en fonction de l'évaluation de l'infirmière coordinatrice et des possibilités du service. Les visites peuvent varier de deux fois par jour, sept jours sur sept, à trois fois par semaine minimum. Le dimanche et les jours fériés, les soins sont assurés chez les personnes totalement dépendantes.

Les infirmiers libéraux organisent eux-mêmes leur tournée, en concertation avec le service, en tenant compte le plus possible des besoins du bénéficiaire.

Moyens humains

L'unité est composée de :

- Un responsable de l'unité
- Une Infirmière coordinatrice salariée
- Une Assistante de Direction
- 12 Aides-soignantes



• Aucune participation financière n'est demandée aux patients

• Le "forfait soins" est intégralement pris en charge par la Caisse d'assurance maladie



[Plus d'informations](#)



UNITÉ DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

SERVICES

USIAD

Unité de Soins Infirmiers A Domicile

RÉSIDENCE AUTONOMIE LES TARAÏETTES
21 RUE BERNARD PALISSY
13400 AUBAGNE

 04 42 70 10 42/06 42 96
44 48

 [Courrie](#)
↓